

Recommandations sur les données actuelles

Titre du projet	Recommandations conformité RGPD
-----------------	---------------------------------

Version	Auteur	Description	Date
V1	P. Boireau	Recommandations	01.04.2023

Introduction

Suite à une plainte d'un client, l'entreprise a été sanctionnée par la CNIL d'une limitation temporaire des traitements. Elle doit s'assurer que les règles du RGPD sont parfaitement appliquées et intégrées dans les processus pour demander la levée de cette sanction.



Recommandations:

- **Préconisations** en lien avec les règles RGPD permettant de garantir à l'avenir le respect du RGPD
 - Identifier précisément qui dans l'entreprise utilise les données et pourquoi;
 - si certaines données personnelles sont inutiles, les effacer immédiatement
 - et modifier le processus de collecte
 - Valider avec l'équipe juridique qui a le droit de manipuler telles ou telles données
 - Sécurité:
 - Stocker les différentes données dans des tables différentes, avec comme Foreign Key le numéro de client
 - restreindre les accès à ces tables selon le poste des personnes
 - dans certaines tables, les données devront être anonymes
 - sécuriser au maximum contre le risque de piratage les tables qui contiennent des données personnelles
 - Valider avec l'équipe juridique le temps de conservation et la procédure d'effacement des données personnelles
 - Informer le client de ses droits (rectification, effacement) lors de la collecte de ses données personnelles, et des usages qui en seront faits par l'entreprise; laisser au client le choix de ne pas fournir certaines données

Conclusion

Le respect du RGPD est très important pour les entreprises qui traitent les données personnelles du client. D'une part parce qu'elles risquent des amendes de la CNIL, d'autres part parce que les entreprises deviennent dépositaire de la sécurité des clients. Les entrprises encourent des poursuites au pénal en cas de divulgation des données personnelles des clients aux mauvaises personnes.

